



LA BOÎTE JURIDIQUE
Le partenaire d'affaires des PME

Publireportage

ENTREPRISES : prévenir un litige avec les autorités fiscales

Gérer une entreprise au jour le jour est un défi qui nécessite d'être bien informé et outillé. L'information pertinente et utile permet d'éviter de se retrouver dans une situation fâcheuse et coûteuse pouvant mettre en péril la survie de son entreprise.

« D'abord, il est important pour tout entrepreneur et société d'avoir une bonne structure organisationnelle et de désigner une personne pour s'occuper de sa gestion financière, préférablement à l'interne », souligne M^e Dani Ann Robichaud, présidente de La Boîte Juridique, une firme réputée de juristes ayant pignon sur rue à Gatineau.

Se consacrant au droit des affaires, de la faillite et au droit fiscal, M^e Robichaud parle en toute connaissance de cause puisqu'elle doit régulièrement représenter des gens d'affaires et des sociétés commerciales à divers niveaux, tant devant les paliers gouvernementaux que devant les tribunaux civils et administratifs.

Pour éviter de mauvaises surprises, M^e Robichaud conseille de bien choisir la forme juridique de l'entreprise. *« La constitution de l'entreprise est importante, car elle a une incidence directe sur les obligations fiscales de celle-ci et sur le niveau de responsabilité de ses administrateurs »*, fait-elle valoir.

Dans le cadre de leurs activités, il appartient aux entreprises de déclarer notamment leurs revenus, de calculer l'impôt à verser, de percevoir la TPS et la TVQ, de faire les retenues d'impôt et autres déductions de revenus à la source et de remettre les sommes

perçues aux autorités fiscales dans les délais prescrits.

« Or, le retard à produire les diverses déclarations et à procéder au paiement des droits constitue le problème fiscal le plus récurrent des entreprises, précise Me Robichaud. Il vaut mieux produire dans les délais les déclarations requises même si le paiement n'accompagne pas immédiatement celle-ci. Un geste simple qui permet d'éviter de pénalités de non-production et de s'exempter des cotisations arbitraires et des revendications qui en découlent, fondées sur des sommes exagérées. »

Ajoutons que le processus d'opposition, en cas de contestation des cotisations émises, est facilité et moins coûteux pour l'entreprise lorsqu'on a déjà en main ses déclarations.

M^e Robichaud fait une mise en garde additionnelle aux entreprises qui ont recours à des sous-traitants. À défaut de signer un contrat avec un sous-traitant qui respecte les modalités de la loi, les autorités fiscales pourraient le considérer comme un employé et faire perdre des sommes considérables aux deux parties. « L'impact peut être substantiel, voire dévastateur, surtout pour l'entreprise », insiste M^e Robichaud.

Les juristes de La Boîte Juridique sont en mesure de bien vous conseiller pour éviter ou régler des situations semblables. N'hésitez surtout pas à faire appel à leurs services en communiquant au 819 778-8809 ou en consultant le site Web www.laboitejuridique.ca.

